

Une députée des Hautes-Alpes propose une loi pour la gestion du loup

(AFP) – jeudi 18 février 2010

PARIS — La députée UMP des Hautes-Alpes Henriette Martinez a déposé une proposition de loi visant à mettre en place "un plan de gestion du loup", alors que se déroulait, jeudi à Gap, le procès d'un chasseur comparaissant pour destruction d'une espèce protégée après avoir tué une louve.

Mme Martinez propose notamment que les éleveurs et les bergers titulaires d'un permis de chasse ainsi que les chasseurs soient autorisés à "tirer le loup en cas de rencontres fortuites dans la pratique de leurs activités".

Cette autorisation ne vaudrait que pendant la période légale de la chasse, dans la limite d'un quota fixé et des territoires définis par les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture.

Pour justifier sa proposition de loi, Mme Martinez fait valoir que depuis la réapparition du loup, en 1992, dans le massif du Mercantour, cette espèce protégée s'est développée en France (180 loups présents dans neuf départements) alors que la survie de l'espèce est assurée à partir de la présence de 120 animaux, estime-t-elle.

"Il est temps", dit-elle, "de mettre en place un plan de gestion du prédateur" qui, selon ses propositions, serait établi pour cinq ans conjointement par les ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture, fixerait le principe d'un "quota national de prélèvements" et définirait des zones d'abattage.

Ce plan se ferait en concertation avec le Groupe National Loup qui a déjà reçu l'autorisation de tirer pour les éleveurs et les bergers mais dans des conditions "insuffisantes", selon Henriette Martinez.

La députée cite par ailleurs un bilan de 992 attaques de loups faisant 3.161 victimes animales pour la seule année 2009. Elle considère aussi que "le loup menace la pratique du pastoralisme avec des graves conséquences pour l'élevage mais aussi pour la survie de la biodiversité de la montagne".

Jeudi, plus d'un millier de personnes ont défilé dans les rues de Gap pour soutenir un chasseur jugé pour avoir tué une louve, espèce protégée, et demander le droit à se défendre contre le canidé.